

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 21/01/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, PATEY Stéphanie, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : ROSSETTO Claudine à LINARES François, GOMEZ-GEIL Clémentine à DENOUVION Victor.

Était absente : TOUILE EL HARROUFF Sofia.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents	: 26
Votants	: 28
Pour	: 28
Contre	:
Abstention	:

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-10 – CBE NORD 31 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Mme BELBEZE, rapporteure, rappelle au Conseil que la commune de Saint-Jory adhère au Comité de Bassin d'Emploi Nord 31 depuis septembre 2024, adhésion renouvelable tacitement tous les ans. Dans le cadre d'une subvention supérieure à 23 000 €, cette adhésion doit s'accompagner d'une convention d'objectifs et de moyens. Le montant de l'adhésion 2026 étant de 37 213 € (8 756 hab x 4,25€), la commune doit signer ladite convention.

Cette convention classique vise à formaliser le partenariat entre la commune de Saint Jory et le CBE Nord 31, tout en respectant le cadre obligatoire pour toute subvention supérieure à 23 000 € Elle complète de manière opérationnelle la convention d'adhésion renouvelée chaque année par tacite reconduction.

Le projet retenu : « Accompagnement vers l'emploi et soutien au développement économique ». Suite à la présentation de la convention, il est proposé au Conseil de se prononcer sur celle-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre le Comité de Bassin Nord 31 ;

VALIDE le projet « Accompagnement vers l'emploi et soutien au développement » ;

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 09 FEV. 2026

Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20260127-DELIB202610-DE
Reçu le 03/02/2026

